

L'an deux mille vingt, le vendredi 16 du mois d'octobre à 19 heures 00 minute, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle des mariages sous la Présidence de Madame le Maire Audrey BOCHÉ.

Étaient présents :

Mme BLANDUREL Marie-Hélène	Mme DARRAS Zohra	Mme LEMAITRE Danièle
Mme BOCHÉ Audrey	M. DJELLOUL Serge	M. LOUIS Martial
M. CARON Francis	M. FARES Youssef	M. NIBAS Bruno
M. Pascal CHOQUET	M. FOSSIER Stéphane	M. VAN DE KERCHOVE Fabien
M. DABONNEVILLE Jean-Pierre	M. FOURRIER Daniel	Mme VIGNÉ Isabelle

Absents excusés : M. Pascal CHOQUET donne pouvoir à Mme Audrey BOCHÉ ;
M. Stéphane FOSSIER donne pouvoir à M. DABONNEVILLE Jean-Pierre à 20 h 30 point 3 et
M. VAN DE KERCHOVE Fabien donne pouvoir à Mme LEMAITRE Danièle à 20 h 30 point 3.
M. Francis LEC et Mme Zohra DARRAS, Conseillers Départementaux sont venus présenter le plan de relance et faire connaissance avec les membres du Conseil Municipal.

Mme le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour à la suite du courrier de M. GEST sur la compétence d'Amiens-Métropole sur le PLUi ; (point 12)

Mme Isabelle VIGNÉ est désignée secrétaire, début séance à 19 h 50, suivant l'ordre du jour

**01°) Modification du tableau de financement travaux Écoles, ALSH tranche 2 ;
Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local - grandes priorités 2020 ;**

Mme le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de réaménagement des écoles
Pour un montant de travaux estimé à 277 570.94 € HT.

Le conseil municipal délibérant adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la DSIL – grandes priorités et arrête le plan de financement suivant :

Subvention État DSIL	27%	74 944,15 €
Subvention État DETR	35%	96 221,00 €
Subvention Conseil Départemental	18%	50 000,00 €
Montant global subventions HT soit 80 % cumulé		221 165,15 €
Emprunt		106 968,98 €
Fonds propres		4 951 €
Dont TVA		55 514,19 €

Pour extrait conforme, le maire qui atteste le non-commencement de l'opération et s'engage à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier de demande de subvention n'est été réceptionné par les services de la préfecture. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, vote 15 voix pour.

02°) Proposition pour les achats futurs de mobilier Écoles, ALSH ;

Mme le Maire évoque la possibilité de l'achat de mobilier sur des ventes aux enchères selon les opportunités. Ces achats seront prévus au budget 2021.

03°) Annulation du repas des aînés et délibération pour le remplacement par un colis des aînés ;

Les conditions sanitaires liées au COVID, nous amènent à annuler le repas des aînés de fin d'année.

Une réflexion de compensation a été menée cependant le conseil municipal a décidé de reporter le repas des Aînés, lorsque la crise sanitaire le permettra.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, vote 11 voix contre, 2 abstentions et 2 voix pour le colis des aînés

04°) Devis élagage Terre des vignes ;

Mme le Maire présente les trois devis pour l'élagage des arbres situés Terre des Vignes :

- Sté Elac Conseil : 1713.60 € HT soit 2 056.32 € TTC ;
- Sté Ginko 1920.00 € HT soit 2 304.00 € TTC ;
- Sté Falize – Blondel 3 120.00 € HT soit 3 744.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, retient le devis de la Sté Elag Conseil pour un montant de 2 056.32 € TTC, vote 15 voix pour, autorise Mme le Maire à signer le devis

05°) Assurance statutaire du personnel ;

Mme le Maire n'ayant pas reçus le contrat ce point est reporté au prochain conseil.

06°) Contrat de contrôle annuel de l'aire de jeu ;

Mme le Maire présente les devis du contrôle annuel de l'aire de jeux de la Commune :

- Sté Prélud : 121.32 € HT soit 145.58 € TTC.
- Sté ATPS : 350.00 € HT soit 420.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, retient le devis de la Sté Prélud : 121.32 € HT soit 145.58 € TTC, autorise Mme le Maire à signer le devis et vote 15 voix pour.

07°) Avenants travaux ;

Mme le Maire présente les devis et les avenants pour les travaux d'écoles et ALSH, concernant la tranche 1 :

- Menuiseries intérieures lot 5 : mise en conformité de l'isolation du local chaufferie, devis sté EPM titulaire du marché 2 484.56 € HT soit 2 981.47 € TTC.
 - o Montant initial du marché 79 442.37 € HT soit 95 330.84 € TTC.
 - o Ramenant le marché à 81 926.93 € HT soit 98 312.31 € TTC.
- Carrelage et faïence lot 8 : dépose du parquet bois et mise en œuvre d'une chape en ciment armée, devis sté Avanti titulaire du marché : 3790.80 € HT soit 4 548.96 € TTC ;
 - o Montant initial du marché 21 239.81 € HT soit 25 487.77 € TTC.
 - o Ramenant le marché à 25 030.61 € HT soit 30 036.73 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve ces devis et autorise Mme le Maire à signer les devis et les avenants s'y rapportant vote 15 voix pour.

08°) Vente anciennes tables en bois ;

Mme le Maire propose de mettre en vente les anciennes tables en bois qui prennent beaucoup de place dans le garage de la SIP. La mise en vente sera proposée aux habitants de la Commune pour la somme de 20 € TTC la table. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, vote 15 voix pour.

09°) Désignation d'un délégué sécurité et prévention de la délinquance sur le territorial métropolitain ;

Mme le Maire propose M. Serge DJELLOUL en tant que délégué sécurité et de prévention de la délinquance sur le territoire métropolitain.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve ce choix et vote 14 voix pour, 1 abstention.

10°) Approbation règlement intérieur du conseil municipal ;

Mme le Maire propose le règlement du conseil municipal fixant les limites de fonctionnement, le présent règlement est applicable dès cette séance et pendant toute la durée du mandat. Point reporté au prochain conseil

12°) Compétence d'Amiens-Métropole sur le PLUi

La Commune étant en révision de notre PLU, elle émet un avis défavorable et s'oppose au transfert de compétence à Amiens-Métropole, pour l'élaboration des documents d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, vote 15 voix contre, ce transfert de compétence.

13°) Informations et questions diverses.

- Église : après consultation du directeur du CAUE, Mme le Maire va être dans l'obligation de prendre un arrêté d'interdiction d'occupation des lieux pour insécurité le temps de mener une expertise, en concertation avec la paroisse de Villers Bocage.
- Garage de la SIP ; un aménagement est prévu et la création d'une mezzanine pour gagner de la place pour le rangement.
- La préfecture nous informe de la possibilité de créer une annexe au budget reprenant toutes les dépenses liées au COVID-19, sans plus de précision.
- Le cabinet médical de Querrieu, souhaite que la Commune émette un avis sur un conflit qui le lie avec le dentiste, la Commune n'est pas compétente.
- Compte-rendu du Comité consultatif : « Aménagement et entretien du patrimoine communal », le compte-rendu sera envoyé au membre du conseil, il ressort de cette commission un point prioritaire : la sécurité concernant la voirie (trafics, rues, trottoirs et stationnement).
- L'association APEA a participé à une vente aux enchères et a acheté du matériel à hauteur de 2 076.36 €. Elle a en fait don à la Commune.

L'ordre de jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.